

TERMES DE REFERENCES

Appel à consultation

LRPS - 2021- 9167185

Appui technique pour l'élaboration et le déploiement d'un programme de formation en protection de l'enfance au profit des acteurs intervenants dans la mise en place des dispositifs territoriaux de protection l'enfance (DTIPE)

Mission	Conception et mise en œuvre de programme de formation en faveur des acteurs de la protection de l'enfance y compris les travailleurs et travailleuses sociaux affectés aux CAPE, les membres des Comités Provinciaux de Protection de l'Enfance et les organisations de la Société civile.
Type de contrat	Contrat de consultant.e.s individuels / institutionnels
Durée	80 jours hommes étalés sur 6 mois
Date de début	Juin 2021
Date limite pour les propositions	31 Mai 2021 à Midi
Processus de sélection	Appel à consultation

1. Termes & Acronymes	3
2. Contexte	3
3. Objectifs de la consultation.....	7
4. Chronogramme Global Prévisionnel & Résultats Attendus	8
5. Méthodologie préconisée	8
6. Chronogramme global, Taches et activités	9
7. Jalons, Livrables & Paiements	10
8. Références non exhaustive de la Consultation :	11
9. Profil des candidats	12
10. Dossier de l'offre.....	12
11. Méthodologie d'évaluation des offres	13
12. Procédure pour la soumission des propositions	14

1. Termes & Acronymes

MSDSEF	Ministère de la Solidarité, du Développement Social, de l'Égalité et de la Famille	PPIPEM	Politique publique intégrée de la protection de l'enfance
EN	Entraide Nationale	PNMO	Programme National de Mise en Œuvre de la PPIPEM
CAPE	Centre d'appui à la protection de l'enfance	DTIPE	Dispositif territorial intégré de la protection de l'enfance
UE	Union Européenne		

2. Contexte

La Politique Publique Intégrée de la Protection de l'Enfance 2015-2025, adoptée en juin 2015 par la Commission interministérielle chargée du suivi de la mise en œuvre des politiques et plans nationaux en matière de promotion de la situation des enfants et la protection de leurs droits et son Programme National de Mise en Œuvre 2015-2020, visent à mettre en place un environnement protecteur durable des enfants contre toutes les formes de négligence, d'abus, de violence et d'exploitation. La PPIPEM, et se veut un cadre fédérateur et harmonisé, mettant en place un système intégré de protection de l'enfance, en particulier au niveau territorial qui :

- Comprend un arsenal efficace et complet incluant toutes les mesures et actions visant à prohiber, prévenir et répondre à toutes les formes de négligence, d'abus, d'exploitation et de violence à l'égard des enfants
- Définit clairement les synergies et les mécanismes de coordination opérationnels
- Améliore l'accessibilité, la couverture territoriale, la standardisation, le continuum et l'impact des actions et services,
- Renforce le travail en réseau tout en rationalisant et optimisant les moyens.

La politique se décline en 5 objectifs stratégiques, à savoir :

1. Le renforcement du cadre légal de protection des enfants et renforcement de son effectivité ;
2. La mise en place de dispositifs territoriaux intégrés de protection de l'enfance
3. La standardisation des structures et des pratiques ;
4. La promotion de normes sociales protectrices des enfants ;
5. La mise en place de systèmes d'information de Suivi-évaluation et Monitoring.

La mise en place des Dispositifs Territoriaux Intégrés de Protection de l'Enfance (DTIPE), un des cinq objectifs stratégiques de la PPIPEM, représente un enjeu majeur pour la déclinaison effective et efficace de l'ensemble des objectifs de la PPIPEM, c'est la raison pour laquelle le document de la PPIPEM confère un rôle majeur aux territoires, notamment dans le cadre des nouvelles prérogatives accordées aux Régions, Provinces et Communes urbaines et rurales. Les DTIPE devraient permettre de mieux cerner les problématiques territoriales liées à la protection de l'enfance, et de contribuer concrètement à l'amélioration des réponses

intersectorielles locales de manière coordonnée, articulée et cohérente, augmentant ainsi l'impact sur la protection, le bien-être et la sécurité des enfants en besoin de protection et de leurs familles.

La mise en place des DTIPE se fait dans le cadre de la circulaire de Monsieur le Chef du gouvernement n°11/2019, relative à la territorialisation de la PPIPEM, publiée le 26 juillet 2019. Cette circulaire a couronné un processus de concertation élargie avec les différents acteurs, aussi bien dans le cadre de rencontres de concertation que dans le cadre de la Commission Ministérielle chargée de suivi de la mise en œuvre des politiques et plans d'action dans le domaine de la promotion de la situation des enfants et la protection de leurs droits, présidée par le chef du gouvernement et du comité technique issu de cette Commission.

La circulaire précise que la mission première des DTIPE est d'assurer une prise en charge et un suivi adéquats via des services accessibles aux enfants victimes de violence, d'abus, d'abandon ou d'exploitation et à leurs familles ; un Comité provincial de protection de l'enfance veille au bon déroulement de ce système territorial intégré de la protection de l'enfance et ce par l'adoption des mesures susceptible de renforcer l'environnement protecteur et la lutte contre toutes les formes de violence, l'abus, l'abandon et l'exploitation au niveau des provinces.

Le processus de mise en place des DTIPE est lancé depuis décembre 2019, sous le leadership du Ministère de la Solidarité, du Développement Social, de l'Égalité et de la Famille (MSSDEF) a concerné 07 provinces lors d'une première phase pilote et sera étendu à 10 autres provinces à partir de 2021. Le mode de gouvernance des DTIP se présente comme suit :

Mode de gouvernance et composition du dispositif territorial de protection de l'enfance

Commission provincial

Composition

Présidé par le Gouverneur, en coordination avec MSFEDS. Constituée de représentants des services extérieurs, d'établissements publics, de collectivités territoriales et d'associations

Mission

- Elabore les plans provinciaux et suit leur mise en œuvre
- Prépare des rapports provinciaux sur la situation de l'enfance
- Apporte un soutien institutionnel aux CAPE

CAPE

Composition

Trois équipe de travail

- cellule d'appui technique au CPPE
- cellule d'assistance sociale aux enfants et aux familles
- cellule de gestion de la base de données

Mission

- Apporte un soutien technique au CPPE;
- Fournie des prestations d'assistance sociale et coordonne les prestations de protection;
- Collecte les données et élabore des

Pôle d'expertise

Composition

- Personnalités connues sur le plan provincial par leur engagement dans travail social;
- Personnes ressources: médecins, avocats, enseignants chercheurs, journalistes.

Mission

- Redynamise le débat publique au niveau de la Province à travers l'organisation ou la contribution à des rencontres sur la protection des enfants, publication d'articles

CAPE: équipes de travail et leurs missions

Cellule d'appui technique au Comité Provincial

- Préparation technique du Plan Provinciaux de protection de l'Enfance
- Préparation de rapports périodiques sur l'avancement de la mise en œuvre du Plan Provincial
- Réalisation de diagnostics, enquêtes et études territoriaux
- Préparation des réunions du Comité Provincial.

Cellule de prestation de services aux enfants et familles

- Prestation de services de protection
- Coordination et suivi de la protection juridique, diagnostic médico-légale, prise en charge médicale d'urgence, hospitalisation et suivi psycho médicale
- Suivi du projet de vie de l'enfant: éducation /formation professionnelle, participation, épanouissement et réinsertion
- Elaboration de rapports sur le parcours de l'enfant dans le circuit de protection;
- Communication des rapport à la cellule de gestion de la base de données

Cellule de gestion de la base de donnée

- Gestion du système d'Information en coordination avec les services extérieurs concernés
- Dématérialisation du parcours de l'enfant au cours du circuit de protection, documentation, suivi et évaluation
- Élaboration de rapports périodiques sur le fonctionnement du DTIPE.
- Communication des rapports à la cellule de l'appui technique du Comité Provincial

Plusieurs activités ont été conduites pour opérationnaliser les DTIPE ou pour assurer les préalables pour son bon fonctionnement :

- La mise en place et le renforcement et l'opérationnalisation des Comités Provinciaux de Protection de l'Enfance (en tant que structure de gouvernance du système territorial) ;
- La création et l'opérationnalisation des CAPE (en tant que structure opérationnelle du dispositif territorial) ;
- Elaboration d'outils de pilotage des DTIPE notamment un outil d'autodiagnostic des structures et des services de protection des enfants au niveau provincial ; un guide pour l'élaboration des plans d'action provinciaux de protection de l'enfance ; Le développement d'un protocole cadre de protection de l'enfance basé sur un circuit codifié de protection des enfants ;
- La définition des procédures d'évaluation et de reporting sur les situations de danger.
- La conception et le déploiement d'un système d'information pour le suivi des enfants dans le parcours de protection

Programme de formation – Phase 1

Pour soutenir le processus de mise en place des DTIPE et s'assurer de son alignement aux standards internationaux et aux principes de la PPIPEM, le MDSDEF a conduit un premier programme de formation en 2020 ciblant les acteurs de la protection reprenant les professionnelles des CAPE, les membres du comité provincial de protection de l'enfance, les ONG et les cadres de l'EN et du MSDSEF. Ce programme a été déployé avec l'appui de l'UNICEF et de l'UE.

L'organisation de sessions de formation avait pour objectif d'améliorer les connaissances et les pratiques des professionnels en termes de territorialisation de la PPIPEM, élaboration des plans d'action et prise en charge appropriée des enfants victimes de violences, d'abus, d'exploitation et de négligence. Ce programme a été déployé par une équipe multidisciplinaire à travers 26 jours de formations réparties sur 13 modules de formations spécialisées et générales couvrant les thématiques suivantes :

1. Les violences à l'encontre des enfants ;
2. La prise en charge des enfants en situation de rue et les processus de réinsertion ;
3. Le développement psychologique des enfants ;
4. La Médiation familiale et sociale pour les enfants en situation difficile ;
5. L'évaluation de la situation de l'enfant en danger et sa protection ;
6. L'accompagnement et la réhabilitation d'un enfant en danger ;
7. Les problématiques de l'enfant en situation de rue sous l'angle clinique ;
8. La prévention dans les programmes de l'enfance ;
9. Le projet de vie individuel et processus d'insertion professionnel pour les enfants en situation de rue ;
10. La participation des enfants dans la construction d'un projet de vie ;
11. L'enfant au Maroc : sujet de droit et de protection ;
12. La présentation du DTIPE de ses missions et de ses composantes ;
13. Les processus et activités relatifs à la mise en place et l'accompagnement d'un DTIPE et le renforcement de mécanismes territoriaux de pilotage.

L'adaptation de la formation à la situation d'urgence sanitaire liée à la COVID19 a imposé la nécessité d'un déploiement à distance ce qui a impacté sur le rendement et la dynamique de groupe. Cependant, et suite à une évaluation de la formation, tous les bénéficiaires ont exprimé dans une large mesure l'adéquation du contenu des formations avec leurs pratiques professionnelles et ont attesté avoir appliqué des contenus de la formation dans le cadre de leur travail quotidien, ce qui reflète clairement l'adéquation et la pertinence des choix des thématiques de la formation. L'évaluation de ce programme de formation a également mis en exergue plusieurs recommandations dont :

- Intensifier les sujets liés aux sciences de l'éducation aux méthodes de traitement des troubles ou à l'éducation parentale ;
- Capitaliser sur les acquis par une formation de formateurs dans le domaine de la protection de l'enfance parmi l'ensemble des bénéficiaires de ce cycle de formation.
- Préserver les acquis de cette formation, et les mettre dans une mallette pédagogique. Cela confirme l'intérêt de s'inscrire dans la continuité via un cycle dédié aux formations de formateurs.

Pour consolider, poursuivre et appuyer les efforts déployés par le MSDSEF pour le renforcement des acteurs qui sont directement concernés par la mise en place et l'opérationnalisation du DTIPE, le MSDSEF souhaite recruter un bureau d'étude ou un groupe d'experts pour élaborer et mettre en œuvre un programme de formation au profit des acteurs de la protection impliqués dans la prise en charge des enfants dans le cadre de la dynamique des dispositifs territoriaux de protection des enfants victimes de violence ou à risque de l'être y compris les enfants migrants.

- Elaboration/adaptation des outils et du guide de formation ;
- Facilitation de la formation ;
- Evaluation de la formation ;
- Elaboration du rapport de la formation intégrant les recommandations de l'évaluation ;
- Préparation d'un support électronique comportant tous les documents pertinents de la formation à remettre aux participants de la formation ;
- Concevoir et produire une mallette pédagogique ;
- Identifier les personnes ressource parmi les participant.e.s qui alimenteront un pôle de formateurs ;
- Proposer et mettre en œuvre un programme de formation de formateurs/trices.

Le contenu de la formation doit s'inspirer des modules et des outils¹ développés en 2020 et devrait proposer un contenu qui prend en compte l'évaluation de la formation, les profils des travailleurs et travailleuses sociaux affectés au CAPE, les cahiers de charge des CAPE, les exigences et les contraintes de la mise en œuvre du DTIPE et les besoins qui seront identifiés par les acteurs de la protection pendant la planification de cette consultation. Aussi, le programme de formation doit répondre aux besoins de coordination entre les intervenant.e.s afin de mener à bien l'exercice de planification et de reporting fait au niveau du Comité provincial. Le programme doit aussi se baser sur le protocole et circuit de prise en charge des enfants par le DTIPE.

4. Chronogramme Global Prévisionnel & Résultats Attendus

La mission des consultant.e.s se déroulera à partir du mois de Juin 2021 pour une durée totale de 6 mois et devra prendre fin au plus tard au 30 /11/ 2021. A l'issue de l'appui, les résultats suivants sont attendus :

- Un programme de formation développé et aligné sur la mission du DTIPE avec supports de formation ;
- 10 formateurs/trices identifiés et formés sur les techniques de formation en matière de protection de l'enfance ;
- 30 personnes par provinces formés sur une prise en charge multidisciplinaire. (10 représentant.e.s des CAPE –10 représentant.e.s des commissions provinciales – et 10 représentant.e.s des ONG) dans 17 provinces
- Un programme de formation évalué ;
- Un rapport final du programme de formation incluant entre autres, la description du déroulement de la formation, les approches méthodologiques et les outils utilisés, les résultats de l'évaluation de la formation.et des recommandations pour son déploiement à l'échelle nationale
- Une mallette de formation comprenant les différents modules de formation dispensés

5. Méthodologie préconisée

La présente consultation s'appuiera sur :

¹ - Outils d'autodiagnostic des structures et services de la protection de l'enfance ;
 - Guide d'élaboration des plan d'action sde protection de l'enfance ;
 - Eléments du Protocole 4 de protection de l'enfance et circuit de protection de protetcion.

- Une revue documentaire en collaboration avec les équipes chargées de l'enfance au niveau du Ministère de la solidarité, du développement social, de l'équité et de la famille et la section Protection de l'Enfance du bureau de l'UNICEF Maroc.
- Des entretiens avec les équipes chargées de l'enfance au niveau du Ministère et certains représentant.e.s des CAPE et membres des commissions provinciales ainsi qu'avec la section Protection de l'Enfance du bureau de l'UNICEF Maroc.

La consultation se fera en trois approches. L'une pour le renforcement des capacités des acteurs impliqués dans l'opérationnalisation des DTIPE, la deuxième pour l'appui à l'élaboration des livrables et la troisième pour l'identification des personnes ressources et l'initiation du processus de formation de formateur (qui peut aussi se faire en étroite collaboration avec l'Institut National de l'Action Sociale). Les consultant.e.s veilleront à ce que les travaux de groupe, les études de cas, etc. utilisent des exemples pertinents à la thématique de la protection de l'enfance et au contexte local. Ils devront aussi prendre en compte les différentes formes de vulnérabilités des enfants victimes et les problématiques liées à la migration.

Pour l'ensemble du processus, les consultant.e.s devront suivre une approche ou méthodologie consultative et participative au cours de cette mission, travaillant en étroite collaboration le MSDSEF et l'UNICEF

Après une première réunion de prise de contact et cadrage sommaire, les expert.e.s débiteront par une revue de la documentation prenant en compte la liste bibliographique recommandée par le MSDSEF et l'UNICEF et toute autre documentation jugée pertinente ou identifiée par la suite par les commanditaires. Ils procéderont ensuite à un cadrage affiné en utilisant les moyens télématiques si nécessaires, afin d'identifier les rôles et les responsabilités des acteurs à former et les besoins et capacités à renforcer qui devront être couverts à la fois dans la conception du programme de formation et aussi pour les sessions de formation et production des autres livrables.

Les consultant.e.s devront appliquer des approches créatives et interactives d'apprentissage actif des adultes pour générer une participation optimale de tous les participant.e.s, des échanges fructueux entre les formateurs/trices et les participant.e.s, et pour maximiser les résultats en termes de processus d'apprentissage. La méthodologie sera basée sur les principes et les pratiques de l'éducation des adultes, notamment :

- Présenter de nouvelles idées de manière respectueuse avec ce que les apprenants connaissent et pratiquent ;
- Habilitier les participant.e.s à découvrir les idées par eux-mêmes ;
- Permettre à tous les participant.e.s de parler, de discuter et de pratiquer ;
- Aider les participant.e.s à regarder d'un point de vue différent les causes et les pratiques sous-jacentes ;
- Inspirer les apprenant.e.s à prendre des mesures et à résoudre des problèmes.

Par ailleurs, les réalisations des sessions de formation se feront sous forme de sessions présentiels et distancielles en fonction de l'évolution de la situation épidémiologique dans le Pays.

6. Chronogramme global, Taches et activités

L'estimation de la présente consultation est de 80 jours, s'étalant sur une période de 06 mois allant de Mai à Novembre 2021, notant que la préparation et le cadrage de la consultance pourront commencer à distance. Par ailleurs voici une proposition d'échéancier pour les activités clé, sachant que la phase de collecte de données pour les ateliers de conception et planification pourrait débuter dès le lancement de la mission :

9. Profil des candidats

L'équipe d'expert-es qui sera chargée de l'exécution de la présente consultation, devra comprendre des membres avec des profils de formation adéquate et une expérience reconnue dans le domaine, permettant de réaliser le travail demandé dans de bonnes conditions.

Les membres de cette équipe doivent être :

- diplômés d'une Université de l'enseignement supérieur
- et avoir une expérience minimale de cinq (5) ans dans leur domaine d'intervention
- et avoir mené des travaux similaires aux prestations demandées dans la présente consultation pour le compte du secteur public ou privé.
- Cette équipe devrait comporter nécessairement un expert en sciences de l'éducation, un expert en protection de l'enfance, un expert en psychologie ou sociologie.

Le profil de l'expert-e chef-fe d'équipe doit répondre aux critères suivants :

- Une formation universitaire supérieur en développement, en sciences sociales / comportementales (sociologie, anthropologie, psychologie, etc.), en mettant l'accent sur la formation et l'élaboration des programmes de renforcement des capacités ;
- Une connaissance technique et une expertise d'au moins 7 ans dans les domaines de l'ingénierie de la formation de préférence dans les domaines sociaux et de droits humains ;
- Une excellente capacité d'analyse, de rédaction et de synthèse ;
- Une capacité d'animation d'atelier de formation ;
- Une bonne maîtrise de la langue arabe.

Langues

Les langues du travail sont l'arabe et le français, la langue des sessions de formation est l'arabe.

Compétences

- Connaissance des développements actuels dans les domaines cités ci-dessus ;
- L'expérience pratique dans l'appui technique aux programmes de la Protection de l'enfance ;
- Capacités reconnues pour organiser et mettre en œuvre des formations ;
- L'expérience dans l'organisation d'ateliers de formation ;
- Compétences éprouvées dans la communication, la facilitation des ateliers, et le rapportage ;
- Connaissance du contexte social, politique et économique du Maroc ;
- Habilité d'exprimer des idées et des concepts clairs et concis sous forme écrite et orale ;
- Compétences en informatique.

10. Dossier de l'offre

Le dossier de candidature doit comprendre une offre technique et une offre financière :

10.1. Offre technique:

L'offre technique doit comprendre, mais sans s'y limiter, ce qui suit :

1. Lettre d'application.

